

MODALITES DU STAGE

PUBLIC CONCERNE	PREREQUIS
<ul style="list-style-type: none"> Personnel possédant attestation de compétence encadrement technique, chantier ou mixte, selon les dispositions de l'arrêté du 23.02.2012 du code du travail, en cours de validité (de moins de 3 ans). 	<ul style="list-style-type: none"> Avoir plus de 18 ans Aptitude médicale mentionnant « non contre-indication au port des appareils respiratoires » Maitriser la langue française

OBJECTIFS DU STAGE

- Bilan des interventions menées dans le cadre des travaux de la sous-section 4 – Mesures correctives
- Mises à jour des connaissances et pratiques concernant les opérations pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante.
- Etablir les procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante sur la base de l'évaluation des risques.
- Appliquer et faire appliquer, les procédures adaptées aux interventions s'intégrant dans un plan de prévention ou un PPSPS.
- Respecter et faire respecter le mode opératoire visant la protection des salariés et celle de l'environnement

PROGRAMME PEDAGOGIQUE

- Etat des connaissances - Questionnaire d'évaluation initiale de connaissances – Correction collective
- Exploitation des retours d'expérience :
 - Bilan et analyse critique des participants sur modes opératoires et opérations effectuées
 - Les pratiques positives et les difficultés - Les solutions et mesures correctives à apporter.
- Rappel sur les caractéristiques de l'amiante et sa dangerosité.
- Mise à niveau des compétences à partir des évolutions techniques et réglementaires (Mise en œuvre en plateforme pédagogique)
 - Repérages amiante et mesures d'empoussièrement
 - Élaboration et mise en œuvre des processus et organisation des interventions
 - Moyens de protection collective et individuelle, consignes de sécurité
 - Restitution de la zone d'intervention - Gestion des déchets
 - Etablir une analyse de risque et rédiger un mode opératoire
 - Conduite à tenir en cas de dysfonctionnement et mesures correctives
 - Liens avec le Document Unique de l'évaluation des risques professionnels et le plan d'action prévention
 - Mettre en œuvre le mode opératoire et le faire appliquer – Bonne pratiques et mesures correctives
 - Rappels et évolutions du rôle, des obligations, responsabilités et sanctions associées de chacun des intervenants
- S'assurer de la bonne traçabilité des interventions et leur intégration dans le Document Unique d'Evaluation des Risques
- Evaluations pratique et théorique - Conclusions - Recommandations

EVALUATION ET VALIDATION DU STAGE

- Evaluation pratique en plateforme pédagogique et entretien individuel
- Evaluation théorique sous forme de QCM
- Chaque demi-journée le stagiaire signe l'attestation de présence à la formation validée par le formateur
- Remise d'une attestation de compétences individuelle justifiant l'acquisition des connaissances (valable 3 ans maximum), en cas d'évaluation positive ainsi qu'une attestation de présence

METHODES PEDAGOGIQUES

- Exposés sur diaporama et vidéo projecteur alternant avec mises en situation sur plateforme pédagogique
- Contenu est adapté l'activité des travailleurs - Remise d'un support de stage

DUREE / EFFECTIF	DATES ET LIEUX DE SESSION
<ul style="list-style-type: none"> 1 jour (7 heures) Sessions de 10 stagiaires maximum 6 stagiaires minimum	<ul style="list-style-type: none"> Horaires ~ 8h00 - 12h00 ~ 13h30 - 17h00
	<ul style="list-style-type: none"> Consulter notre planning et nous contacter Les sessions se déroulent au sein des locaux AGCIP